NATIONS UNIES

UNEP

EP

UNEP/MED WG. 606/2

Programme des Nations Unies pour l'Environnement
Plan d'action pour la Méditerranée

Distr. : Limitée
14 mars 2025

Français

Original : Anglais

Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et pêche
Vidéoconférence, 7-8 avril 2025

Point 2 de l'Ordre du jour : Questions organisationnelles

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

SPA/RAC
Tunis, 2025

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. Conformément au programme de travail PNUE/PAM SPA/RAC 2024-2025 adopté par la 23éme réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses Protocoles (Portorož, Slovénie, 5-8 décembre 2023), le CAR/ASP organise la réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et pêche, les 7 et 8 avril 2025 à Athènes, Grèce.

2. Les principaux objectifs de la réunion consistent à examiner les documents suivants :

(i) Développement des Développement des Objectifs Écologiques de l'IMAP : OE4 sur les réseaux trophiques marins et OE6 sur l'intégrité des fonds marins
(ii) Éléments de suivi et d'évaluation pour les indicateurs communs de l'IMAP (CI1 et CI2) sur les habitats benthiques.
(iii) Mise à jour des avancées sur le CI24 et développement des indicateurs communs CI1 et CI2 pour les habitats pélagiques.
(iv) Mises à jour des fiches d'information, des dictionnaires de données et des standards pour les indicateurs relatifs à la biodiversité (EO1), aux espèces non indigènes (EO2) et aux pêches (EO3).

3. Les annotations suivantes à l'Ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat afin d'aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'Ordre du jour : Ouverture de la réunion

Document d'information	UNEP/MED WG.547/Inf.2

4. La réunion sera ouverte à 09h00 (UTC+2) le 7 avril 2025 par le représentant du pays hôte, le Coordinateur du PAM et le Directeur du SPA/RAC.

5. Tous les Points focaux de l'ASP/DB, et/ou les membres du Groupe de coordination de l'approche écosystémique et les partenaires concernés par la mise en œuvre de l'IMAP, selon le cas, ont été invités à désigner leurs représentants à la réunion du CORMON.

6. Les organisations intergouvernementales ou non gouvernementales concernées ont été invitées à désigner leurs représentants à la réunion en tant qu'observateurs.

7. Le SPA/RAC assurera le secrétariat de la réunion pour présenter les documents et aider à leur discussion, le cas échéant.

Point 2 de l'Ordre du jour : Questions organisationnelles

Documents de travail	UNEP/MED WG.606/1 Rev.1 UNEP/MED WG.606/2
Document d'information	UNEP/MED WG.606/Inf.1 **UNEP/MED WG.606/Inf.2**

a) Règlement intérieur de la réunion des Groupes de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON) pour la biodiversité et la pêche

8. Le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles s'applique *mutatis mutandis* à la présente réunion (UNEP/IG.43/6, Annex XI).

b) Élection des membres du Bureau

9. Sous réserve de la règle 20 du règlement intérieur mentionné au paragraphe 2(a), la Réunion élira un Président, deux Vice-présidents et un Rapporteur parmi les représentants des Parties contractantes.

c) Adoption de l'Ordre du jour provisoire

10. Sous réserve de la règle 14 du règlement intérieur mentionné au paragraphe 2(a), l'Ordre du jour proposé figurant dans le document UNEP/MED WG.606/1 Rev.1 et annoté dans le présent document (UNEP/MED WG.606/2) sera examiné et proposé pour adoption par la Réunion, y compris le calendrier figurant à la fin du présent document.

d) Organisation des travaux

11. Il est prévu que la Réunion examine tous les points de l'Ordre du jour pendant une journée et demie.

12. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera assuré pendant la réunion. La documentation sera en anglais et en français.

13. Il est proposé que les sessions soient programmées comme suit, sous réserve d'ajustements, le cas échéant :

7 avril 2025 : 9H00 – 13H00 ; 14H30-17H00, heure d'Athènes (UTC+2) ;
8 avril 2025 : 8H30 – 13H00, heure d'Athènes (UTC+2) ;

14. Il est prévu que la Réunion aborde tous les points de l'Ordre du jour pendant la journée et demie. Il est prévu de clôturer la Réunion à 13H00 (heure d'Athènes, UTC+2) le 8 Avril 2025 après avoir adopté ses Conclusions et Recommandations.

Point 3 de l'ordre du jour : Développement des objectifs écologiques de l'EcAp

3.1. Élaboration de l'objectif écologique 6 de l'IMAP sur l'intégrité des fonds marins dans le cadre de la Convention de Barcelone

Documents de travail	UNEP/MED WG.606/3

15. Le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.606/3 *" Développement de l'objectif écologique 6 sur l'intégrité des fonds marins de la Convention de Barcelone ".*

16. La réunion sera invitée à examiner le document et convenir de sa soumission à la réunion des Points Focaux du SPA/RAC (prévue en mai 2025) et à la réunion du Groupe de coordination EcAp (prévue en septembre 2025).

3.2. Mise à jour concernant l'élaboration de l'objectif écologique 4 de l'IMAP sur les réseaux trophiques marins dans le cadre de la Convention de Barcelone

Documents de travail	UNEP/MED WG. 606/4

17. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG. 606/4 " *Développement de l'Objectif Écologique 4 d'EcAp sur les réseaux trophiques marins dans le cadre de la Convention de Barcelone*".

18. La réunion sera invitée à prendre note de cette mise à jour, à fournir des orientations pour le développement ultérieur de l'OE4 et à approuver les indicateurs communs proposés ainsi que leur soumission à la réunion des Points Focaux du SPA/RAC (prévue en mai 2025) et à la réunion du Groupe de coordination EcAp (prévue en septembre 2025).

Point 4 de l'Ordre du jour : Indicateurs communs de l'IMAP

4.1. Méthodologies d'évaluation, Critères d'évaluation et seuils pour les indicateurs communs de biodiversité IC1 et IC2

Documents de travail	UNEP/MED WG.606/5

19. Sous ce Point de l'Ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.606/5 " M*éthodologies d'évaluation, Critères d'évaluation et seuils pour les indicateurs communs de biodiversité IC1 et IC2*".

20. La réunion sera invitée à examiner le document et convenir de sa soumission à la réunion des Points Focaux du SPA/RAC (prévue en mai 2025) et à la réunion du Groupe de coordination EcAp (prévue en septembre 2025).

4.2. Mise à jour sur les avancées dans le développement d'indicateurs utilisant le phytoplancton et le zooplancton pour les habitats pélagiques.

Documents de travail	UNEP/MED WG.606/6 UNEP/MED WG.548/7 UNEP/MED IG.26/22/ Decision 26/5

21. Sous ce Point de l'Ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.606/6 " *Mise à jour sur les progrès réalisés dans le développement des indicateurs utilisant le phytoplancton et le zooplancton pour les habitats pélagiques.*".

22. La réunion sera invitée à examiner le document, fournir des orientations pour le développement ultérieur d'indicateurs utilisant le phytoplancton et le zooplancton pour les habitats pélagiques, et approuver les indicateurs proposés ainsi que leur soumission à la réunion des Points Focaux du SPA/RAC (prévue en mai 2025) et à la réunion du Groupe de coordination EcAp (prévue en septembre 2025).

4.3. Mise à jour sur les progrès réalisés concernant l'Indicateur Candidat 24 : Tendances relatives à la quantité de déchets marins que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues marines déterminés

Documents de travail	UNEP/MED WG.606/7

23. Sous ce Point de l'Ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.606/7 " *Mise à jour sur les progrès réalisés concernant l'Indicateur Candidat 24 : Tendances relatives à la quantité de déchets marins que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues marines déterminés* ".

24. La réunion sera invitée à examiner le document et convenir de sa soumission à la réunion des Points Focaux du SPA/RAC (prévue en mai 2025) et à la réunion du Groupe de coordination EcAp (prévue en septembre 2025).

Point 5 de l'ordre du jour : Proposition de révision de l'IMAP relatif à la biodiversité, aux Espèces Non Indigènes (ENI) et aux pêcheries (OE3).

5.1. Voie à suivre pour la mise à jour des fiches des indicateurs communs relatifs à la biodiversité (OE1) et aux espèces non indigènes (OE2)

Documents de travail	UNEP/MED WG. 606/8 UNEP/MED WG.606/inf.3 UNEP/MED WG.606/inf.4 UNEP/MED WG.606/inf.5

25. Sous ce Point de l'Ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.606/8 " *Voie à suivre pour la mise à jour des fiches des indicateurs communs relatifs à la biodiversité (OE1) et aux espèces non indigènes (OE2)*".

26. La réunion sera invitée à prendre note de la mise à jour proposée et fournir des orientations sur la révision des fiches d'information des indicateurs communs relatives à la biodiversité (OE1) et aux espèces non indigènes (OE2).

5.2. Voie à suivre pour la mise à jour des fiches des indicateurs communs relatifs aux pêcheries (OE3)

Documents de travail	UNEP/MED WG. 606/9

27. Dans le cadre de ce point à l'ordre du jour, le Secrétariat de la CGPM présentera le document UNEP/MED WG.606/9 « *Voie à suivre pour la mise à jour des fiches d'information des indicateurs communs relatifs aux pêches (OE3)* », informant la réunion de la contribution de la CGPM au suivi et à l'évaluation de l'état des pêches en Méditerranée, ainsi que des perspectives pour les indicateurs communs IC7, IC 8 et IC 9.

28. La réunion sera invitée à prendre note des informations fournies concernant les perspectives pour les pêches (OE3) et fournir des orientations, le cas échéant.

5.2. Voie à suivre pour la mise à jour des dictionnaires de données et des normes de données (IC 1 et 2 pour les habitats benthiques, IC 3, 4 et 5 pour les mammifères marins, les tortues marines et les oiseaux marins, CCI 24 pour les déchets marins)

Documents de travail	UNEP/MED WG. 606/10

29. Dans le cadre de ce point à l'ordre du jour, INFO/RAC présentera le document UNEP/MED WG.606/10 « *Voie à suivre pour la mise à jour des dictionnaires de données et des standards de données (ICI 1, 2 relatifs aux habitats benthiques, IC 3, 4 et 5 relatifs aux mammifères marins, tortues marines et oiseaux marins, IC 24 relatif aux déchets marins)* ».

30. La réunion sera invitée à prendre note de la mise à jour proposée et fournir des orientations sur la révision des dictionnaires de données et des standards de données.

Point 6 de l'ordre du jour : Éléments principaux et cadre pour la révision de la feuille de route de l'Approche Écosystémique et de l'IMAP

Documents de travail	UNEP/MED WG.606/inf.6 UNEP/MED WG.606/inf.7

31. Dans le cadre de ce point à l'ordre du jour, l'UC présentera le document UNEP/MED WG.606/inf.6 « *Feuille de route révisée pour l'approche écosystémique : principaux éléments, processus et calendrier* » et le document UNEP/MED WG.606/inf.7 « *Programme intégré de suivi et d'évaluation révisé : principaux éléments et grandes lignes* ».

32. La réunion sera invitée à prendre note des éléments de la feuille de route révisée pour l'approche écosystémique et de l'IMAP, et fournir des commentaires et des orientations pertinents au Secrétariat sur les perspectives à suivre.

Point 7 de l'ordre du jour : Informations sur les projets liés à l'Approche Écosystémique (SEMPA, EcAp Med PLUS, GEF Fish EBM Med, Marine Litter Med II & PLUS).

Documents de travail	UNEP/MED WG.606/inf.8 UNEP/MED WG.606/inf.9 UNEP/MED WG.606/inf.10 UNEP/MED WG.606/inf.11

33. Dans le cadre de ce point à l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG. 606/inf.8 « *Note d'information sur le projet "Renforcer la biodiversité méditerranéenne et les AMP pour la nature (projet SEMPA - composante IMAP)"* », le document UNEP/MED WG. 606/inf.9 « *Note d'information sur le projet "Soutenir les Parties contractantes du sud de la Méditerranée dans la mise en œuvre de l'approche écosystémique pour atteindre le BEE" (projet EcAp MED PLUS)* », le document UNEP/MED WG. 606/inf.10 « *Note d'information sur le projet "Pêche et gestion écosystémique pour l'économie bleue de la Méditerranée" (projet GEF-FishEBM Med)* » et le document UNEP/MED WG. 606/inf.11 « *Note d'information sur le projet "Déchets marins Med II & PLUS"* ».

34. La réunion sera invitée à prendre note des projets en cours relatifs à la mise en œuvre de l'approche écosystémique et de l'IMAP et formuler des recommandations pour les activités futures à cet égard.

Point 8 de l'Ordre du jour : Questions diverses

35. Sous ce Point de l'Ordre du jour, la Réunion examinera toute autre question pertinente qui pourrait être soulevée par les participants et convenue lors de l'adoption de l'Ordre du jour.

Point 9 de l'Ordre du jour : Conclusions et recommandations

36. Sous ce Point de l'Ordre du jour, la Réunion examinera et adoptera les projets de conclusions et de recommandations qui résulteront des discussions, tels que préparés par le Rapporteur.

Point 10 de l'Ordre du jour : Clôture de la réunion

37. Le Président devrait clore la réunion le mardi 8 avril 2025, à 13h00.

CALENDRIER PROPOSE
Heure d'Athènes (UTC+2)

Lundi, 7 Avril 2025		
9.00 – 9.30	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion	UNEP/MED WG.606/Inf.2
9.30 – 9.45	Point 2 de l'ordre du jour : Questions d'organisation	UNEP/MED WG.606/1 Rev.1 UNEP/MED WG.606/2 UNEP/MED WG.606/Inf.2
9.45 – 10.30	Point 3.1 de l'ordre du jour : Élaboration de l'objectif écologique 6 de l'IMAP sur l'intégrité des fonds marins dans le cadre de la Convention de Barcelone	UNEP/MED WG. 606/3
10.30 – 11.15	Point 3.2 de l'ordre du jour : Mise à jour concernant l'élaboration de l'objectif écologique 4 de l'IMAP sur les réseaux trophiques marins dans le cadre de la Convention de Barcelone	UNEP/MED WG. 606/4
11.15 – 11.30	*Pause*	
11.30 – 12.15	Point 4.1 de l'ordre du jour : Méthodologies d'évaluation, critères d'évaluation et seuils pour les indicateurs communs de biodiversité CI1 et CI2	UNEP/MED WG. 606/5
12.15 – 13.00	Point 4.2 de l'ordre du jour : Mise à jour sur les progrès réalisés dans le développement les indicateurs utilisant le phytoplancton et le zooplancton sur les habitats pélagiques	UNEP/MED WG.606/6 UNEP/MED WG.548/7 UNEP/MEDIG.26/22/ Decision 26/5
13.00 – 14.30	*Pause déjeuner*	
14.30 – 15.00	Point 4.3 de l'ordre du jour: Mise à jour sur les progrès réalisés concernant l'Indicateur Candidat 24 : Tendances relatives à la quantité de déchets marins que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues marines déterminés	UNEP/MED WG.606/7
15.00 – 15.30	Point 5.1 de l'ordre du jour: Voie à suivre pour la mise à jour des fiches des indicateurs communs relatifs à la biodiversité (OE1) et aux espèces non indigènes (OE2)	UNEP/MED WG. 606/8 UNEP/MED WG.606/inf.3 UNEP/MED WG.606/inf.4 UNEP/MED WG.606/inf.5
15.30– 16.00	Point 5.2 de l'ordre du jour: Voie à suivre pour la mise à jour des fiches des indicateurs communs relatifs aux pêcheries (OE3)	UNEP/MED WG.606/9
16.00-16.15	*Pause*	
16:15-17:00	Point 5.3 de l'ordre du jour: Voie à suivre pour la mise à jour des dictionnaires de données et des normes de données (IC 1 et 2 pour les habitats benthiques, IC 3, 4 et 5 pour les mammifères marins, les tortues marines et les oiseaux marins, CCI 24 pour les déchets marins)	UNEP/MED WG.606/10
Mardi, 8 Avril 2025		
9.00 – 9:45	Point 6 de l'ordre du jour: Voie à suivre pour la mise à jour des fiches des indicateurs communs relatifs aux pêcheries (OE3)	UNEP/MED WG.606/inf.6 UNEP/MED WG.606/inf.7
9:45 – 10:45	Point 7 de l'ordre du jour: Informations sur les projets liés à l'Approche Écosystémique (SEMPA, EcAp Med PLUS, GEF Fish EBM Med, Marine Litter Med II & PLUS).	UNEP/MED WG.606/inf.8 UNEP/MED WG.606/inf.9 UNEP/MED WG.606/inf.10

		UNEP/MED WG.606/inf.11
10.45 – 11.30	Point 8 de l'Ordre du jour. Questions diverses	
11:30 - 12.00	*Pause*	
12.00 – 13.00	Point 9 de l'Ordre du jour : Conclusions et recommandations	
13.00	Point 10 de l'Ordre du jour : Clôture de la réunion	